

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 21 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Eric LE DISSES - André MOLINO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 002-882/15/BC

■ Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'animation de l'association IMED - Approbation d'une convention
DPEATSV 15/12950/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole depuis sa création a affirmé qu'il était nécessaire de soutenir toutes opérations favorisant le développement à l'exportation et ceci d'autant plus que le tissu économique du territoire de la Communauté urbaine est composé majoritairement de Petites et Moyennes Entreprises qui rencontrent plus de difficultés que les grands groupes pour établir des relations commerciales durables.

Marseille Provence Métropole a souhaité s'engager dans une action de soutien aux opérations de promotion et de vulgarisation de l'exportation en direction des PME en soutenant les structures compétentes dont l'association IMED fait partie.

Lors de son assemblée générale tenue le 10 novembre 2010, l'IMED a changé de dénomination sociale en remplaçant Institut Méditerranéen pour l'Economie et le Développement par Ingénierie Méditerranéenne pour l'Export et le Développement, sans changer son sigle.

L'IMED est une association créée en 1988 dont l'objectif est d'aider les entreprises à promouvoir leur développement international, par un ensemble d'actions très concrètes : organisation de missions, accueil

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

de délégations, assistance à l'export... par l'organisation et la mise à disposition de jeunes ayant choisi le Volontariat International en Entreprise (V.I.E.).

Cette opération concourt ainsi à la formation des futurs cadres de l'entreprise. L'action de l'IMED contribue ainsi à faire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole un trait d'union entre la France et les pays méditerranéens.

L'IMED propose aux entreprises l'appui de bureaux permanents à l'étranger.

En 2014 :

➤ Bureaux en fonction :

Algérie, Maroc (Tunisie), Emirats Arabes Unis (Arabie Saoudite et Pays du Golfe), Côte d'Ivoire, Turquie et ouverture de l'Allemagne et des Etats Unis.

Permettant d'offrir une présence permanente aux PME, le maintien des réseaux initiés et des contacts établis ainsi que la transmission de la connaissance du pays et de ses spécificités.

➤ Portage et appui à tout projet d'implantation de Volontariat International en Entreprise (V.I.E.) Filière :

- Poursuite et fin de la mise en place de deux V.I.E. pour la filière environnement (six entreprises sont concernées) en Turquie et ce, en collaboration avec le bureau Ubifrance à Istanbul.
- Ouverture d'un bureau à Cologne, en Allemagne, avec une V.I.E travaillant pour trois entreprises dans le secteur de la santé
- Etude avec le Pôle Pégase de la possibilité d'installer une V.I.E. au Mexique suite à une mission collective, en 2015

➤ Création de bureau dans nouvelle zone géographie

Comme prévu, l'antenne IMED à Chicago, a démarré en septembre 2014

➤ Développement d'un nouveau programme : gestion de V.I.E. temps plein

Grâce à un soutien financier voté en octobre par la Région, l'IMED en collaboration étroite avec UBIFRANCE va gérer pendant une période de 2 ans, 20 V.I.E temps plein pour le compte de 20 entreprises.

Cette action se fait en partenariat avec CCI International PACA et le comité régional des CCEF.

Le soutien financier est accordé dans le cadre du P.R.I.E.

Ainsi, le dispositif du V.I.E. déployé en région est complet car il porte sur :

- Le V.I.E. mutualisé
- Le V.I.E. mutualisé en filière
- Le V.I.E. temps plein

Action d'intégration professionnelle au profil des jeunes diplômés

- Animation d'un réseau des « anciens de l'IMED »
 - Plus de 80 V.I.E ont bénéficié de ce tremplin pour leur carrière à l'international
- La plupart des V.I.E sont embauchés à la fin de leur mission :
 - Soit par une des entreprises leur ayant confié une mission
 - Soit comme Responsable Export de la zone où ils sont intervenus

Programme d'actions prévisionnel 2015

1 V.I.E à temps plein

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

L'IMED conserve ses V.I.E. temps partagés, mais se propose d'apporter un appui au déploiement des V.I.E à temps plein dans leurs démarches d'ouverture de marchés nouveaux identifiés :

- Accès et ouverture au marché / amorçage pays
- Appui à l'implantation
- Structuration RH

Le programme a prévu le portage de 20 V.I.E. à temps plein sur 12 mois et à mettre en œuvre sur deux années.

2 V.I.E mutualisé

✚ Bureaux en fonctionnement :

Algérie, Maroc (Tunisie), Emirats Arabes Unis (Arabie Saoudite et Pays du Golfe), Côte d'Ivoire, Turquie, Allemagne, et Etats Unis.

Permettant d'offrir une présence permanente aux PME, le maintien des réseaux initiés et des contacts établis ainsi que la transmission de la connaissance du pays et de ses spécificités.

Nombre de V.I.E. gérés au sein de ces bureaux permanents : huit V.I.E. assurant les actions de développement des PME à temps partagé.

✚ Portage et appui à tout projet d'implantation de V.I.E Filière :

- Poursuite du bureau à Cologne, en Allemagne, avec une V.I.E travaillant pour trois entreprises régionales dans le secteur de la santé
- Etude avec le Pôle Pégase de la possibilité d'installer une V.I.E. au Mexique en 2015 faisant suite à une mission collective réalisée en février 2015

✚ Création de bureau dans nouvelle zone géographie

Préparation au premier semestre et projet d'ouverture d'un bureau à Singapour en septembre 2015

3 Action des V.I.E. spécifiques

✚ Appui de nos V.I.E dans une démarche de terrain de tout déplacement de Délégations Institutionnelles (préparation, prise de rendez-vous, appui logistique, etc...)

✚ Appui au Conseil Général 13 pour leur partenariat avec la Wilaya d'Alger

✚ POLE MED : Les bureaux de l'IMED, en partenariat avec ANIMA, ACIM, Finances Conseil en Méditerranée regroupés au sein d'un consortium, servent de relais afin de faciliter des partenariats entre entreprises du département et entreprises de la rive Sud de la Méditerranée.

✚ Appui au PRIDES Finances et Conseils en Méditerranée, en Algérie, au Maroc et en Tunisie : relais sur place en continu et appui lors d'organisation de séminaires pour des entreprises locales si nécessaire.

✚ Relais de terrain de manière générale à tout projet de partenaire régional intervenant sur la zone méditerranéenne

✚ Mise à disposition du V.I.E en poste pour des suivis sur le terrain dans le prolongement des missions collectives organisées pour les PME

Le budget prévisionnel de l'IMED, pour 2015, s'élève à 998 550 euros, en augmentation de 56,46 % par rapport à 2014 (563 850 euros) pour assurer l'ouverture de délégations permanentes et le développement de V.I.E. temps pleins.

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

616.250 euros : Salaires et charges

97.400 euros : Loyers et charges

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

27.700 euros : Services extérieurs
188.650 euros : Frais de missions
68.550 euros : Achats

La part des salaires et charges s'élèverait à 61,71% du montant des dépenses (57,4 % en 2014).

Les recettes sollicitées sont constituées par :
627.250 euros Entreprises

160.000 euros Région Paca fonction support siège
16.300 euros Région Paca filière
150.000 euros Région VIE temps plein
37.000 euros : Département 13- Ville de Marseille
8.000 euros : MPM

La part de la facturation auprès des entreprises représente 62,80 % du montant total des recettes. Il est proposé au Bureau de Communauté de participer, au titre de l'année 2015, pour l'activité d'exportation auprès des PME du territoire communautaire, en apportant à l'association IMED, une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros (maintien de la participation par rapport à 2014) dont les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement à l'exportation des petites et moyennes entreprises du territoire de Marseille Provence Métropole, notamment dans cette période de crise économique.
- La cohérence de cette opération avec la stratégie de développement économique de MPM, votée le 17 décembre 2007, par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 5.000 euros au titre de l'année 2015, à l'association IMED.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association IMED.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Chapitre 65 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué - Développement
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Patrick BORE

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER